

République Française
Département CHER
Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 26 Mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/05/2026.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, M. CHANDAT David, Mme BROC Caroline, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie, M. SALMON Benoit, Mme CHABIN Patricia, M. ASMANE Alain, Mme DESSAUNY Clémence

Excusé(s) séance : Excusée ayant donné procuration : Mme VARD Laurence à Mme MENARD Francine

Absent(s) : M. MOULINNEUF Michel

A été nommé secrétaire : M. FOURMENTRAUX Yves

2026_50 – Adhésion à l'APST18 pour le service de médecine préventive des agents communaux

La Maire expose au Conseil municipal que le service de médecine préventive assuré jusqu'à présent par le Centre de Gestion du Cher a cessé son activité faute de médecin.

Afin de répondre aux obligations réglementaires en matière de suivi médical des agents territoriaux, il est proposé à la commune d'adhérer à l'APST18 pour bénéficier d'un service de médecine préventive.

Cette adhésion est conclue pour une durée d'un an renouvelable.

Les conditions financières sont les suivantes :

- droit d'entrée : **138 € par agent**, applicable uniquement la première année ;
- cotisation annuelle : **64 € par agent et par an**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à l'APST18 pour le service de médecine préventive ;
- **ACCEPTÉ** les conditions financières exposées ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- **AUTORISE** la Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29 Mai 2026
La Maire
Francine MENARD



Le Secrétaire de séance
M. FOURMENTRAUX Yves